



Mutuelle entreprise

Par Jeremy062

Bonjour voilà j'ai une mutuelle santé avec mon entreprise , mon entreprise met une moitié de la somme et moi quand on a un conjoint et des enfants il s'avère lorsque vous êtes seul sur la mutuelle votre entreprise paye pour vous ? la depuis décembre 2024 je suis seul dessus étant séparer et mes enfants majeur il s'avère que je me suis aperçu depuis 10 mois il continue de prélever ma part je leur ai fait par moi ayant fait les démarches auprès de la mutuelle. Ma question est la suivante doivent il me rembourser cette somme des 10 mois prélevé à tord ?

Par kang74

Bonjour

Difficile de comprendre .

Avez vous résilié en respectant formalisme et préavis auprès de la mutuelle d'entreprise ?

C'est rare que l'employeur prenne 100% des cotisations de la mutuelle du salarié : vous avez un accord d'entreprise en ce sens ?

Qu'a dit l'employeur ?

Voyez avec le CSE pour cela .

Par Jeremy062

OUI quand on est seul il prend en charge a 100% ce n'est pas le probleme oui j'ai fait mes demarches aupres de la mutuelle pour mon changement de situation